

PHOTOGRAPHIE LE CIEL ETOILE DE GUYANE

du 24 Septembre au 31 Octobre 2009

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO



Article 1 - Objet du concours

Dans le cadre de l'Année Mondiale de l'Astronomie 2009, le Comité AMA Guyane organise un concours photographique amateur ouvert à tous, sans limite d'âge.

Le concours « **Photographie le ciel étoilé de Guyane** » se déroule du 24 Septembre au 31 Octobre 2009.

La participation au concours est gratuite.

Il a pour objectif de susciter l'intérêt du grand public à l'observation du ciel de Guyane et plus globalement de le sensibiliser à l'astronomie, en photographiant les objets célestes vus dans le ciel de Guyane.



Article 2 – Conditions de participation

Le concours est réservé exclusivement aux résidents de Guyane.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Le candidat aura jusqu'au 31 Octobre 2009 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) pour poster sa production au service communication du CSG à l'adresse suivante :

**CNES/CSG – Service communication
Concours « Photographie le ciel étoilé
de Guyane »
BP 726 97387 Kourou Cedex**

Les employés du CNES/CSG peuvent participer au concours exceptés ceux du service communication (organiseurs) et ceux associés au projet. Les membres du comité AMA 2009 Guyane ne sont pas autorisés à participer au concours.



Article 3 – Modalités de participation

Chaque envoi devra comporter :

- la photo sur papier photo :

- appareil numérique : 13x17 cm au minimum et 20x27 cm au maximum

- Appareils argentiques 13x18 cm au minimum et 20x30 cm au maximum.

- le bulletin de participation avec les coordonnées du participant : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, catégorie dans laquelle le participant concoure.

- une description des objets célestes photographiés (nature, lieu, nom, date, heure, environnement) sur le document remis avec le règlement.

- un commentaire sur papier libre de 5 lignes dactylographiées de nature scientifique ou littéraire inspiré par la photographie.



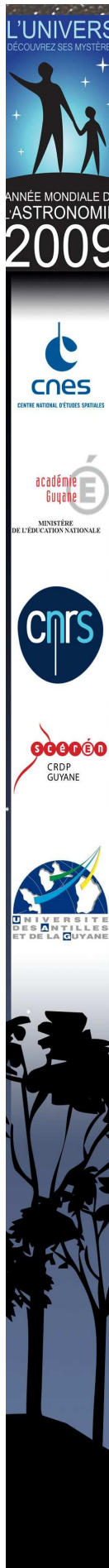
Article 4 – Critères de sélection des gagnants

Le jury sera composé de deux membres du comité AMA Guyane, un photographe et un astronome amateur. Il sera présidé par le directeur du CNES/CSG ou son représentant. Les productions seront évaluées selon les critères ci-dessous.

- o **critère technique** : niveau de difficulté à photographier l'objet céleste, véracité de l'information décrivant l'objet (nom, date, heure, environnement, lieu.) ;
- o **critère intellectuel** : commentaire de 5 lignes sur l'objet photographié d'ordre scientifique ou littéraire ;
- o **critère artistique** : nature et qualité de la photo (composition, couleur, nuances...).

Les photos pourront être prises de n'importe quel appareil photographique (numérique, téléphone portable etc.) et ne concerneront que les astres du Ciel de Guyane

Les candidats trouveront des éléments et des pistes diverses comme support pour leurs productions sur les sites <http://webtice.ac-guyane.fr/ama2009guyane> et www.cnes-csg.fr.



Article 5 - Catégories

Trois catégories de participants sont concernées :

- Adultes : pour les participants de plus de 18 ans
- Enfants : pour tous les participants de moins de 18 ans
- Amateurs d'astronomie: cette catégorie regroupe tous les participants quelque soit l'âge, qui auront utilisé plus qu'un simple appareil photo : matériel d'astronomie amateur ou professionnel pour faire leur photographie.



Article 6 – Obligations du participant

Pour que la participation soit valide, le candidat doit impérativement poster dans une même enveloppe sa photo comportant son nom, prénom, âge et le bulletin de participation entièrement rempli.

Le fichier original doit être conservé en l'état dans l'appareil photo pour toute vérification. De même que vous devez conserver la pellicule originale pour les appareils argentiques.

Dans le cas contraire, le jury se réserve le droit de rendre nulle la participation de l'auteur.



Article 7 - Consultation du règlement et bulletins de participation

Des bulletins de participation et le règlement du concours sont téléchargeables sur les sites <http://webtice.ac-guyane.fr/ama2009guyane> ou sur le site www.cnes-csg.fr. Ils sont également à la disposition des candidats sur demande auprès du service communication du CNES, au rectorat de Guyane, au CRDP et au CNRS.

Le règlement peut être modifié à tout moment, sous la forme d'un avenant par l'organisateur



Article 9 – Communication des résultats

Les résultats seront publiés dans le courant du mois de novembre sur les sites Internet

<http://webtice.ac-guyane.fr/ama2009guyane> et www.cnes-csg.fr .

Une remise officielle des prix sera organisée en salle Jupiter. La date sera communiquée ultérieurement. Les participants ne pouvant se déplacer recevront leur prix par la poste.



Article 10 – Limitation de responsabilité

Le règlement de ce jeu concours est déposé à la Direction Juridique du CNES/CSG.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les photographies ne sont pas retournées aux participants et sont libres de droit pour une durée de 5 ans. Elles pourront être utilisées sans accord préalable du participant pour toute action de communication des membres du comité AMA. L'utilisation des productions ne donne pas droit à une rémunération de l'auteur.



Article 11

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu concours ne pourra être prise en compte passé le délai de deux mois à compter de la date de clôture de ce jeu concours.



Article 12 - Lots

Des prix récompenseront les candidats dans chaque catégorie.

Les premiers prix sont : une lunette astronomique, un téléphone portable PDA, deux billets aller-retour Cayenne Paris (avec deux entrées pour l'Observatoire de Meudon et deux entrées pour la Villette)

Ces lots sont communiqués à titre indicatif. L'organisation du concours se réserve le droit de modifier cette liste.

**Avec la participation
d'Air Caraïbes**

